



CNMSS
L'engagement au service
des militaires

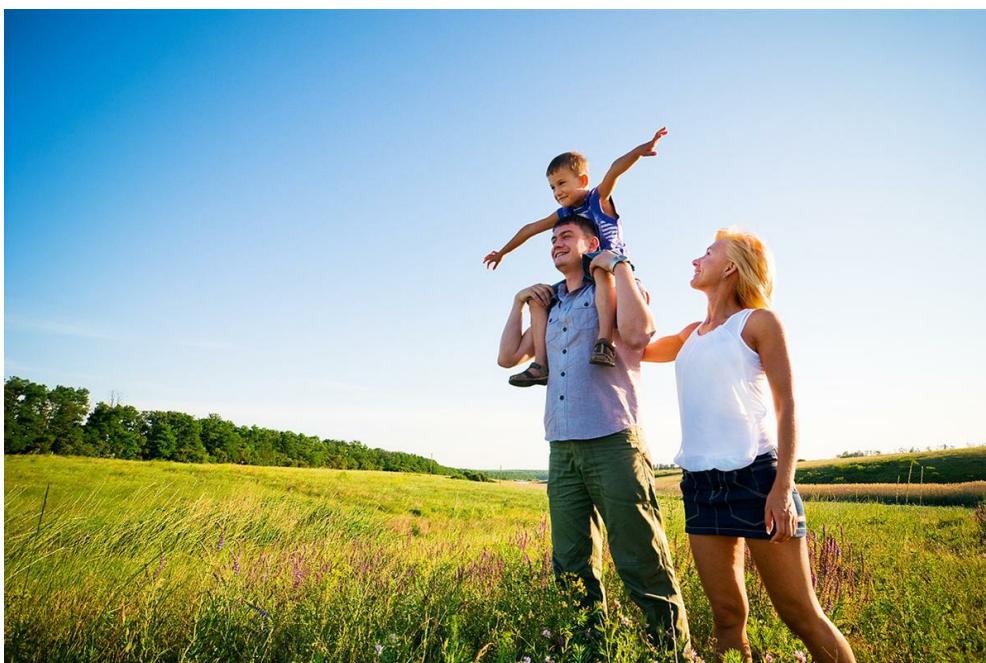


La CNMSS fait évoluer son action sanitaire et sociale

Mis en ligne le **jeudi 7 janvier 2021**

L'évolution de l'Action Sanitaire et Sociale de la [CNMSS](#) s'inscrit dans le cadre du plan ministériel d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires 2018 – 2022.

Ce plan permet de concilier un engagement exigeant avec une vie familiale épanouie.



La famille est ainsi placée au centre des priorités.



Il s'agit de mieux prendre en compte les absences opérationnelles, en portant une attention accrue au moral des familles et en répondant aux contraintes inhérentes à la vie militaire.

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale a créé de **nouvelles aides** pour votre soutien

- **à domicile**, sous la forme d'aide ménagère ou d'aide familiale pour les actes quotidiens après un accouchement, au retour d'une hospitalisation, en cas de maladie pendant l'absence opérationnelle du conjoint,

- ou bien sous la **forme d'un secours financier** pour vous permettre de faire face au reste à charge important que peuvent occasionner le handicap, la pathologie lourde d'un enfant ou du conjoint, les besoins d'aménagement du domicile ou des frais de garde liés au grand-âge.

Cette Lettre d'information spéciale "Nouvelles aides et secours" vous en présente une vue d'ensemble.



N'hésitez pas à contacter la [CNMSS](#) pour demander des informations complémentaires et lui adresser un formulaire de demande d'aide à domicile ou de secours.

Pour contacter la [CNMSS](#)

- par téléphone : **04 94 16 36 00**

- par [courriel](#), rubrique "Je contacte la CNMSS"

TÉLÉCHARGER

- ▶ le formulaire cerfa 13343 "[Demande de secours médico-administratif](#)" (pour une aide financière)
- ▶ le formulaire cerfa 13344 "[Demande d'aide à domicile](#)" (pour une aide ménagère ou une aide familiale)

Dernière mise à jour de l'article : 26/02/2021